REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE de COMMUNES

Délibération n°36

Effectif légal du Conseil de Communauté : 61

Nombre de Conseillers en exercice : 61

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 61

Nombre de votants : 59

Date de convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

0 6 AVR. 2017

Objet:

Programme Local de l'Habitat (PLH) de Riom Limagne et Volcans: engagement de la procédure d'élaboration L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

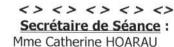
PRESENTS:

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON. M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, titulaires.

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants**.

ABSENTS EXCUSÉS:

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir à* Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir à* M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir à* Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir à* Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY



Programme Local de l'Habitat (PLH) de Riom Limagne et Volcans : engagement de la procédure d'élaboration

Vu la loi de Mobilisation pour le Logement du 25 mars 2009 rendant obligatoire l'élaboration d'un PLH pour les communautés de communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.302-1 à L.302-4-2 et les articles R.302-1 à R.302-1-4,

Considérant que suite à la fusion des trois EPCI, la loi NOTRe prévoit que les dispositions des PLH exécutoires préexistants sur le territoire demeurent applicables mais que le nouvel EPCI a un délai de 2 ans maximum pour avoir un PLH exécutoire sur l'ensemble de son périmètre,

Considérant que conformément à l'article R.302-3 du CCH, Riom Limagne et Volcans doit définir la liste de personnes morales associées à l'élaboration du PLH ainsi que les modalités de leur association.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve l'engagement de l'élaboration du premier Programme Local de l'Habitat de Riom Limagne et Volcans, qui couvrira la période 2019-2024,

- autorise le Président à solliciter Madame la Préfète du Puy-de-Dôme pour définir conjointement les modalités d'association de l'Etat à l'élaboration du PLH et pour la transmission du Porter à Connaissance (PAC),

- associe à l'élaboration les personnes morales intéressées telles que définies ci-dessous :

a) les personnes morales associées à l'élaboration du PLH, invitées aux comités de pilotage : l'Etat, le Conseil Départemental, le Grand Clermont, les six communes urbaines de RLV (Riom, Mozac, Châtel-Guyon, Volvic, Ennezat, Ménétrol), étant noté que toutes les communes de RLV participeront à la réflexion du PLH notamment lors de la territorialisation du programme,

 b) les autres interlocuteurs, qu'il s'agisse d'associations, d'établissements publics, de bailleurs sociaux, d'organismes consulaires, de professionnels du secteur du bâtiment pourront être associés en tant que de besoin aux diverses réunions du comité de

pilotage du PLH,

 autorise le Président de Riom Limagne et Volcans ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'élaboration du PLH.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

RIOM

Pour extrait conforme. A Riom, le 28 mars 2017

Le Président

Frédéric BONNICHON